
COMMUNIQUE DE PRESSE

Pont-à-Mousson, le 30 novembre 2023

Mesures antidumping adoptées par la Commission Européenne : une victoire pour une concurrence plus équitable, et une bonne nouvelle pour tous les fabricants européens de canalisations en fonte ductile.

La Commission Européenne a publié le 23 novembre son nouveau « Règlement d'Exécution » instituant un droit antidumping définitif sur les importations d'Electrosteel, le producteur indien de canalisations.

Paru au Journal Officiel et consultable sur ce lien (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202302605), ce règlement porte le taux d'imposition douanière du par Electrosteel de 9 à 16 %, avec effet immédiat.

Dans son règlement, la Commission (dans l'article 149) écrit qu'Electrosteel a fourni "des renseignements faux ou trompeurs afin de sous-estimer le poids net du métal utilisé pour le calcul de la marge du dumping, de telle sorte que celle-ci doit plus faible ».

Cette décision de l'UE fait suite à une demande de réexamen de ce même règlement, initiée en 2022 à la demande du producteur indien. Elle est très importante pour l'ensemble des collaborateurs de Saint-Gobain PAM et les fabricants européens de canalisations en fonte ductile, confrontés à des pratiques déloyales.

Contact Presse

Laurent Piquard
Directeur de la Communication
laurent.piquard@saint-gobain.com
Tel : 07 86 80 64 03

A propos de Saint-Gobain PAM Canalisation

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.pamline.fr et sur la page LinkedIn <https://www.linkedin.com/company/saint-gobain-pam-france/?viewAsMember=true>